



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 octobre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 octobre 2009

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2009

SUBVENTION ATTRIBUÉE AU COMITÉ
DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION POUR LA
SANTÉ EN DEUX-SÈVRES

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
20 octobre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Jacques TAPIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Josiane METAYER donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Julie BIRET
- Elsie COLAS donne pouvoir à Guillaume JUIN -

VIE ASSOCIATIVE

**SUBVENTION ATTRIBUÉE AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL
D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ EN DEUX-SÈVRES**

Madame Anne LABBE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le projet de la Ville de Niort concernant la jeunesse comporte un volet Santé, dans le cadre duquel la Ville entend développer des actions d'information et de prévention en s'appuyant sur les acteurs de terrain qui interviennent auprès des jeunes, particulièrement les établissements scolaires et de formation professionnelle et les centres socioculturels.

Elle conduira un programme d'actions qu'elle cofinancera en recherchant les partenariats nécessaires (Etat, Département, Région) et a souhaité en confier le pilotage opérationnel, la coordination et la co-animation à l'association CODES 79, pour ce qui concerne la lutte contre les addictions et particulièrement en matière d'alcoolologie et de toxicomanie.

Dans le cadre de l'appel à projet de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Toxicomanies (MILDT), la Ville de Niort a déposé un projet « Programme d'information à visée préventive en matière de lutte contre les addictions chez les jeunes ». Le projet a été retenu et subventionné à hauteur de 3 300 €.

Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- développer l'offre de prévention auprès des jeunes dans les lieux extra-scolaires,
- associer et travailler en partenariat avec les centres socio-culturels de Niort,
- contribuer à prévenir les conduites addictives chez les jeunes sur la base d'actions.

Le public ciblé sera défini par chaque CSC mais la tranche d'âge visée est celle des 12 – 25 ans.

Les actions envisagées prévoient :

- des séances d'information et de sensibilisation
- des séances participatives (théâtre forum animé par Tranche d'Avis en lien avec les Francas)
- des ateliers créatifs

Enfin, un temps fort sera organisé à la Mairie où seront présentées les créations des jeunes.

La mise en œuvre du projet se fera selon l'échéancier suivant :

- Réunion de présentation et de lancement : juin 2009
- Mise en œuvre des ateliers : octobre 2009 à mars 2010
- Organisation d'un temps fort de valorisation du travail des jeunes : mars 2010
- Evaluation : mars 2010

La communication est très importante pour la bonne réussite de ce projet et sera gérée par la Ville.

L'économie du projet se présente de la manière suivante :

Dépenses

Le coût total du projet est de 10 400 € : 5 900 € pour les actions prises en charge par le CODES 79 et 4 500 € pour les actions de communication pris en charge par la Ville.

Recettes

Subvention de l'Etat (MILDT) : 3 300€

Cette opération sera financée sur le budget des appels à projets.
Imputation budgétaire : 65-4221-6574

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Prendre acte des informations données relatives à cette opération ;
- Approuver la convention d'une subvention de 5 900 euros portant attribution au Comité Départemental d'Education pour la Santé des Deux-Sèvres;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à régler au CODES 79 le montant de sa participation selon les modalités prévues dans la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne LABBE